



Le Tribunal pénal met au concours un poste de

Greffier·ère-juriste à 100%

Taux d'activité

100%

Votre mission

Le Tribunal pénal est composé de 5 tribunaux organisés en 2 sections : le secteur des juridictions de fond chargées de juger en première instance les infractions pénales, soit le Tribunal de police, le Tribunal correctionnel et le Tribunal criminel, et le secteur comprenant le Tribunal des mesures de contrainte et le Tribunal d'application des peines et des mesures.

Le ou la titulaire sera chargé·e d'assister les magistrat·e·s en collaborant à leurs activités juridiques, impliquant notamment la rédaction de projets de jugement et d'avis de droit, la recherche de doctrine et de jurisprudence, ainsi que la participation à la délibération avec voix consultative dans certaines audiences.

Il ou elle sera ponctuellement en charge des veilles de jurisprudence et du caviardage des décisions à publier.

Votre profil

Formation et expérience exigées

Licence ou master en droit suisse et brevet d'avocat·e complété par 3 ans d'expérience professionnelle utile au poste.

Profil et compétences

Une aisance rédactionnelle et une parfaite maîtrise de la langue française sont requises. Doté·e d'excellentes capacités d'analyse et de synthèse, vous rédigez de manière précise et rigoureuse. Une bonne compréhension de l'allemand juridique est nécessaire.

Force de travail, vous résistez au stress et avez le sens des priorités. Doté·e d'esprit d'initiative, vous savez faire preuve d'autonomie, de flexibilité et d'adaptabilité. Bonne présentation et entretient sont également recherchés.

Compétences bureautiques

Maîtrise des outils bureautiques de l'environnement Windows (Word, Excel, Outlook).

Vos avantages

Vous intégrerez une administration publique dont les valeurs essentielles sont le respect, l'intégrité et l'impartialité et bénéficierez de prestations sociales de qualité.

Statut

Employé fixe

Rémunération

Classe max. 22

Observations

En raison d'incompatibilités prévues dans le règlement du personnel du pouvoir judiciaire (RPPJ – E 2 05.50), les membres du personnel du Pouvoir judiciaire ne peuvent notamment pas exercer une fonction dans l'administration cantonale genevoise ou exercer la profession d'avocat·e (art. 11 al. 1 let. f et h RPPJ).

Nom du recruteur

Mme Joëlle LAICH

Un extrait de casier judiciaire sera systématiquement demandé à la fin du processus de recrutement.

Lieu de travail

Tribunal pénal

Rue des
Chaudronniers 9,
1204 Genève

Seuls les dossiers de candidature complets (lettre de motivation, CV, copies des diplômes et des certificats de travail) et transmis par le biais du site Internet de l'Etat de Genève seront pris en considération. Veuillez postuler en ligne sur la page suivante :

<http://ge.ch/etat-employeur/places-vacantes>

Entrée en fonction

Dès que possible

Délai d'inscription

31.08.2022

Vous souhaitez recevoir les dossiers de candidatures par :

SIRH

mails :

dossiers papiers (adresse du lieu de travail)